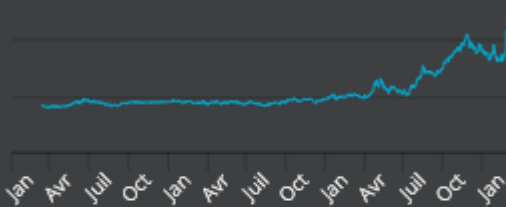


Le 21 février, Vladimir Poutine a reconnu officiellement l'indépendance des deux régions séparatistes à l'Est de l'Ukraine. A la suite de ces annonces, les pays occidentaux ont annoncé des sanctions économiques modérées à l'encontre du Kremlin.

Les entreprises présentes en France craignent à ce stade une flambée des prix du gaz et de l'énergie, ainsi que des conséquences importantes liées à la hausse des prix des matières premières. En effet, l'augmentation de blé, maïs, orge, huile de tournesol, mais également des matières premières agricoles entraînera une nouvelle inflation des coûts de production et donc des prix alimentaires. Il en est de même pour les engrais où la Russie représente 13% du commerce mondial des produits intermédiaires et 16% des engrais finis.

Des réorientations des flux logistiques et une modification des délais de livraison sont déjà annoncées, ce qui entraîne une forte hausse des coûts du fret maritime et des assurances (primes de risques maritimes). La Mer Noire est désormais classée comme zone à haut risque, impliquant une insécurité juridique sur les contrats avec des risques de défauts pour « Force majeure » (faits de guerre).

BLÉ TENDRE 03/2022 351,25€/t +28,75€/t ↗



MAÏS 03/2022 340€/t +29€/t ↗



LE SAVIEZ-VOUS?

les deux pays représentent 79% des exportations mondiales d'huile de tournesol



VOLAILLES

Les prédictions sur l'évolution de la concurrence est aujourd'hui difficile à analyser. Le risque de flambée des prix sur l'alimentation animale cohabite avec un potentiel élargissement des quotas UE de viande de volailles ukrainiennes, en geste à ce pays en guerre.



PRODUITS ÉLABORÉS

Les produits élaborés sont également impactés selon les ingrédients utilisés dans leur fabrication. Par exemple, les pains et viennoiseries seront impactés par l'augmentation du blé et donc de la farine. Les produits contenant de l'huile ou nécessitant de la friture comme les beignets, les frites, les muffins... devront subir de l'inflation. De manière générale, les produits surgelés seront impactés par l'augmentation de l'énergie.



PRODUITS DE LA MER

La Russie est un fournisseur important de poissons destinés aux industriels français et à la RHD (colin d'Alaska, cabillaud, saumon pacifique, sandre...). Même si, à date il n'y a pas d'embargo ni de ban à propos des importations russes, le risque de blocage de ces produits qui transitent par la Russie ou la Chine (découpe) avant d'arriver en Europe, reste une option à envisager.